

Associations : les temps vont être plus durs

SOCIÉTÉ L'emploi résiste encore assez bien à la crise dans les associations. Mais les baisses de financement provenant des collectivités locales risquent d'en fragiliser beaucoup

BRUNO BÉZIAT
b.beziat@sudouest.fr

« L'an dernier, nous avons été obligés de licencier. Nous avons dû faire une avance de trésorerie de 90 000 euros. Heureusement que la banque a accepté un tel découvert. » Serge Lopez, président des Associations familiales laïques de Gironde, sait mieux que personne que les temps sont durs. Les subventions reçues de l'État et du Conseil général sont de plus en plus incertaines. « Nous n'avons aucune visibilité. Il est impossible de rassurer nos salariés en CDI pour l'avenir », renchérit une responsable de ces associations girondines dont le rôle est avant tout social (logement, banque alimentaire, aide à la scolarité).

Ce cas illustre une dégradation de la situation économique des associations. Elle a pour l'instant été plutôt maîtrisée. Les associations se sont adaptées aux restrictions de ces dernières années, en ayant davantage recours au bénévolat, en augmentant certains tarifs ou en faisant stagner les salaires. Depuis un an, le secteur est aussi largement soutenu par les contrats d'avenir, puisque, sur les 80 000 signés en France,

35 000 l'ont été dans des associations.

Trois ans difficiles

Jusqu'à présent, le monde associatif n'a pas atteint le point de rupture. Mais il semble s'en rapprocher. Le problème souligné par plusieurs fédérations ou collectifs est la baisse annoncée des financements par les collectivités locales. Par un effet de levier, la forte diminution des dotations de l'État aux collectivités, dans les trois ans à venir, va être répercutée sur un certain nombre d'associations, puisqu'elles dépendent pour moitié de leurs subventions.

Le deuxième effet est celui de la limitation des compétences de ces collectivités dans la réforme à venir. Autrement dit, dans un souci de simplification, un Conseil général ou une commune ne pourront plus tout financer, comme la loi le leur permet aujourd'hui. Et les associations qui ont l'habitude d'aller chercher des subventions un peu partout vont évidemment en pâtir.

Cette inquiétude s'est répandue au point d'atteindre le Mouvement associatif, fédération qui rassemble 600 000 associations en France, soit la moitié. « C'est vrai qu'il s'agit d'un

sujet de préoccupation. Mais toutes les collectivités ne vont pas couper les subventions, sinon cela serait une catastrophe », tempère la déléguée générale. Inquiétude justifiée, puisque les témoignages ne cessent d'affluer depuis septembre. Dernier exemple en date : la Croix-Rouge, en difficulté financière, veut se désengager du Nid marin d'Hendaye, centre social où l'on emploie tout de même 120 personnes.

Inquiétude justifiée, également, puisque 165 000 associations-employeurs en France rémunèrent 1,8 million de salariés. Un emploi privé sur dix se trouve dans une association, et elles remplissent souvent des missions de service public. Si les plus grosses structures peuvent effectivement espérer s'adapter à la disette à venir, les plus petites auront beaucoup plus de mal à conserver tout leur personnel. C'est ce qui fait dire au Collectif des associations citoyennes qu'un vaste plan social est à venir (lire par ailleurs).

Rapport parlementaire

Ce collectif a fait une projection à partir de la baisse des dotations dont les conclusions sont alarmantes. Il s'agirait de 264 000 emplois perdus



Les associations broient du noir, à l'image de la Croix-Rouge qui a plongé dans le déficit cette année. PHOTO D'ILLUSTRATION COLAS DECLERCO

en quatre ans. Ce scénario catastrophique a beau être contesté – et il est probablement trop pessimiste –, il repose tout de même sur une réalité, celle d'une forte diminution des subventions dans les années à venir. Le rapport parlementaire paru en novembre dernier sur les difficultés des associations ne dit pas autre chose. Il souligne déjà la dégrada-

tion d'une situation liée à la crise économique et à l'effet de l'austérité. Il propose même la mise en place d'un fonds de soutien à la trésorerie des associations. Le dernier baromètre des relations entre associations et collectivités locales confirme ces alertes. Elles se sont détériorées pour 63% des associations depuis les municipales de mars dernier.

« C'est le dernier rempart face aux difficultés »

ENTRETIEN Le collectif des associations citoyennes alerte sur la perte d'emploi massive dans les années à venir

Thomas Lecolley est membre de la coordination du Collectif des associations citoyennes.

« Sud Ouest ». Vous avez rendu publique une étude qui prévoit la disparition de 260 000 emplois dans le secteur dans les quatre ans à venir. Cela semble exagéré ? **Thomas Lecolley.** Il s'agit d'une étude que nous avons menée, et qui a été effectivement critiquée. Mais personne ne nous dit en revanche quelles sont les erreurs et comment on pourrait calculer l'impact des restrictions budgétaires dans les années à venir. Car la question est là, et nous ne voulons

pas en faire un problème statistique. Le fait est que les subventions vont baisser et que des associations nous appellent déjà pour en témoigner. Il faudra ensuite voir au cas par cas, quelles seront les réactions des associations.

Mais elles ont plutôt bien résisté jusque-là ?

C'est vrai. Les associations sont parvenues à maintenir leur activité, après la grosse perte de 21 000 postes en 2011, mais il faut relativiser cette réalité. Face aux restrictions budgétaires qui existent déjà, elles ont résisté, ont fait appel à d'autres financements, à davantage de bénévoles, et ont augmenté des tarifs. Mais cela n'est rien par rapport aux difficultés qui les attendent, alors qu'elles ont déjà fourni des efforts, qu'elles sont allées chercher des niches d'économies là où elles pouvaient.

Quelles sont les associations les plus menacées ?

Les petites et les moyennes. Il est probable que les plus importantes, qui concentrent une bonne partie de l'emploi, pourront résister. Mais pour de petites structures qui fonctionnent déjà sur le fil du rasoir, les années qui viennent pourraient entraîner des licenciements ou des cessations d'activité. Les associations de moins de 10 salariés représentent 300 000 salariés. C'est parmi elles que l'on va avoir les situations les plus difficiles.

La réforme territoriale les menace aussi ?

Oui, et c'est un peu la double peine. La fin de la clause de compétence générale telle qu'elle est prévue dans la loi va mécaniquement faire diminuer les subventions. Si les associations ne peu-

vent plus s'adresser qu'à une seule collectivité au lieu de plusieurs, il est évidemment qu'elles auront moins d'argent. Et puis, en cas de changement de majorité aux élections, le fait de n'avoir qu'un seul financeur public vous fragilise.

Mais toutes les associations n'ont pas une réelle utilité. C'est l'occasion de rationaliser ?

On peut effectivement se poser ces questions, se demander s'il n'y a pas des mutualisations à chercher, des économies à faire. Mais les services publics ont tendance à se désengager de leurs missions, et à les renvoyer vers des associations qui n'ont pas les mêmes moyens. Le secteur associatif est le dernier rempart face aux difficultés sociales, à la paupérisation. Elles sont parties prenantes du territoire.

B. Bz.



Thomas Lecolley. PHOTO DR